

ARRETE 2024\31

DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION 26 RUE PASTEUR

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu la demande de SAS NR78 – 7 rue de Rangiport – 78440 ISSOU représentée par M. Nelson DOS SANTOS – nr78@outlook.fr – tel. 07.61.11.55.54

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre les travaux de création d'une chambre sur le trottoir 26 rue Pasteur pour l'alimentation de la propriété située à l'angle de la Rue Pasteur et de la Rue de l'Aubépine, le stationnement sera interdit au droit du chantier, la chaussée sera rétrécie au droit de l'intervention et la circulation sera réduite à 30km/h, à partir du lundi 30 avril 2024 pour une période de trois semaines.

Article 2 : les panneaux de signalisation seront à la charge et mis en place par le pétitionnaire.

Article 3 : Une signalisation sera mise en place en amont et en aval de la zone d'intervention.

Article 4 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

Le pétitionnaire

La Gendarmerie de Septeuil

Fait à Guerville, le 26 avril 2024

Pour Mme Le Maire,

L'Adjoint par délégation,

M. HARDY

